

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 25 JUIN 2014

2/1 – ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS DE PARTICIPATION DES HABITANTS

La ville de Mons en Barœul a mobilisé, dès l'année 2004, des partenaires associatifs locaux pour initier la création d'un Fonds de Participation des Habitants (FPH). Ce dispositif a été créé par le Conseil Régional du Nord Pas-de-Calais pour soutenir les initiatives des habitants, constitués ou non en association des quartiers classés en géographie prioritaire « Politique de la Ville ». Relativement souple d'usage, il vise à réduire la complexité et la durée des procédures administratives engagées par une collectivité locale pour attribuer des subventions aux microprojets qui sont proposés sur un territoire.

Ainsi, le FPH offre l'opportunité à des habitants d'investir leur quartier en montant des projets qui visent les objectifs suivants :

- améliorer et favoriser les échanges entre les habitants, les différentes générations et cultures,
- créer des liens entre les habitants,
- développer la solidarité entre les habitants,
- valoriser les savoir-faire.

Le FPH est administré localement par une association, « Améliorer et Démocratiser la Vie dans la Cité » (ADVC), qui sollicite financièrement la Région Nord Pas-de-Calais et la ville de Mons en Barœul pour apporter son soutien aux Monsois porteurs de projets. Il réunit tous les mois un comité de gestion, composé pour 1/3 de représentants associatifs locaux et pour 2/3 d'habitants du quartier du « Nouveau Mons ». Ce comité rencontre les habitants et étudie leur projet avant de formuler sa décision.

Le nombre de projets présentés en 2013 s'est élevé à 20 et leur objet s'est illustré dans des domaines aussi variés que la découverte d'environnements culturels et paysagers, la valorisation de savoir-faire particuliers, la mobilisation d'habitants autour de projets collectifs et solidaires...

Fort de nombreux projets présentés chaque année, le FPH constitue, à l'échelle de la Ville, un véritable tremplin vers la vie associative locale car il encourage le développement des initiatives collectives et individuelles et renforce le lien entre les Monsois et le tissu associatif local. Ces moments constituent en effet des temps privilégiés de coproduction et de coréalisation avec les habitants qui peuvent aboutir à les rapprocher des structures associatives locales.

Cet outil de développement de la vie associative locale fait l'objet de demandes de financement annuelles auprès de la Région Nord Pas-de-Calais et de la ville de Mons en Barœul à hauteur respectivement de 70 % et de 30 % de la dépense subventionnable. En vue de poursuivre le développement du FPH à Mons en Barœul en 2014, l'association ADVC a estimé le montant de son budget prévisionnel à hauteur de 8 400 €, pour une participation de la ville de Mons en Barœul à hauteur de 2 520 €.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à :

- verser à l'association ADVC une subvention de 2 520 €,
- inscrire les crédits à l'article fonctionnel 92025, compte nature 6574.

Cette délibération est adoptée à l'unanimité.